

# IDENTIFICATION D'UN ULM « NON DE SÉRIE »

## Délivrance de la fiche d'identification et de la première carte d'identification (CLASSE 1 - PARAMOTEUR)

Articles 3 et 5 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM

### Demandeur

#### ❶ Cas d'une personne physique (particulier ou entreprise individuelle)

Mme  M    **NOM :** \_\_\_\_\_    **Prénom :** \_\_\_\_\_    **Date de naissance :** \_\_\_\_\_

**Compte Mon Espace ULM\*** : les personnes physiques doivent créer leur compte elles-mêmes sur [Mon Espace ULM](#) après l'identification d'au moins un ULM à leur nom.

#### ❷ Cas d'une personne morale (société, association ...)

**NOM / RAISON SOCIALE :** \_\_\_\_\_

**Demande de création d'un compte Mon espace ULM\*** :

non     déjà créé     oui (en signant cette demande le demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions générales disponibles sur la page d'accueil du portail [Mon Espace ULM](#) et les accepter)

#### ❸ Cas de titulaires multiples (ex : copropriété)

**Identité des cotitulaires et compte Mon Espace ULM\***: joindre le formulaire R8-ULM-F201\*\*

**Nom à inscrire sur la carte:** option 1 :  Mme  M    **NOM :** \_\_\_\_\_    **Prénom :** \_\_\_\_\_

option 2 : **NOM collectif :** \_\_\_\_\_

\* <https://monespaceulm.aviation-civile.gouv.fr>

\*\* sauf si ce formulaire, ou équivalent, a déjà été fourni lors de la demande de carte d'identification provisoire

**Adresse\* :** \_\_\_\_\_

**Code postal :** \_\_\_\_\_

**Commune :** \_\_\_\_\_

**Pays :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_

\* Dans le cas de titulaires multiples : adresse de correspondance (les adresses de chaque cotulaire doivent être fournies dans le formulaire R8-ULM-F201)

### ULM

**Appellation de l'ULM :** \_\_\_\_\_

**Lieu d'attache :** \_\_\_\_\_

- aérodrome  
 plateforme ULM  
 domicile

**Département :** \_\_\_\_\_

#### Situation administrative précédente de l'ULM

la voile n'a jamais reçu de marques ULM (même provisoires) ni été immatriculée en France ou à l'étranger (ex : voile neuve n'ayant jamais volé ou parapente)

la voile fait l'objet d'une carte d'identification provisoire, avec les marques    -

la voile était immatriculée en France dans un autre régime (ex : CNRA), ou à l'étranger (**joindre un certificat de radiation**)

Pays d'immatriculation précédent : \_\_\_\_\_

Marques d'immatriculation précédentes : \_\_\_\_\_

### Demande de fiche d'identification « non de série »

Si vous n'êtes pas concerné, cocher la case :

J'atteste que l'ULM est conforme aux éléments descriptifs joints (joindre les éléments descriptifs : formulaire R8-ULM-F001)

J'atteste

que la voile satisfait aux conditions techniques de navigabilité suivantes :

- conditions techniques définies au § 7 de l'instruction du 24 juin 2019 relative aux ULM (qualités de vol et résistance structurale)
- conditions techniques complémentaires<sup>1</sup> liées à une utilisation ou des caractéristiques de conception nouvelles ou inhabituelles :

	Caractéristiques particulières	Conditions techniques complémentaires
<input type="checkbox"/>	Aucune : la voile ne présente pas de caractéristique particulière d'utilisation ou de conception nécessitant des conditions techniques complémentaires.	
<input type="checkbox"/>	Préciser <sup>2</sup> :	

tenir les justifications correspondantes à la disposition des autorités.

(1) Conformément à l'article 8-1 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM, le ministre peut imposer des conditions techniques complémentaires (CTC) pour prendre en compte une utilisation ou des caractéristiques de conception nouvelles ou inhabituelles par rapport aux pratiques de conception sur lesquelles reposent les conditions techniques applicables du § 7 de l'instruction du 24 juin 2019 relative aux ULM.

Note : des conditions techniques ont été prédéfinies pour les cas suivants : parachute de secours, train rentrant, hélice à pas variable. Toutefois, pour ces CTC qui ne concernent pas la voile seule, c'est au titulaire de la carte d'identification de s'assurer, en fonction du chariot ou de la sellette utilisé, qu'elles sont respectées.

(2) Le demandeur doit contacter le pôle DSAC/NO/NAV ([ulm@aviation-civile.gouv.fr](mailto:ulm@aviation-civile.gouv.fr)) si la voile présente des caractéristiques de conception ou d'utilisation nouvelles ou inhabituelles susceptibles de nécessiter la définition de conditions techniques complémentaires.

Ne renseignez que le bloc correspondant à votre situation

Cocher une des 3 cases

Cocher une des 2 cases

**Dossier technique**Je suis le constructeur de la voile :  oui  non : renseigner l'annexe en page 3**Demande de carte d'identification**Si vous n'êtes pas concerné, cocher la case : **Fiche d'identification** (ne renseigner que si la fiche a déjà été délivrée)

Numéro : (code d'identification)	a	b	c	d	e			f	Rév. n°
	A								

J'atteste que l'ULM est strictement conforme aux éléments descriptifs de la fiche d'identification ci-dessus.

**Émetteurs radioélectriques**

Un ou plusieurs émetteur(s) radioélectrique(s) sont installés/utilisés dans l'ULM (y compris portables, sauf balise de détresse portable PLB) :

 non  oui : joindre une demande de Licence de Station d'Aéronef (LSA) \*

\* nouvelle LSA ou, dans le cas d'une unique radio partagée entre plusieurs ULM du même titulaire, ajout de l'ULM sur une LSA existante

**Attestations** J'atteste disposer du ou des manuels d'utilisation et/ou d'entretien associés à la fiche d'identification (ou demande de fiche)**Historique de la voile** Voile neuve  Voile d'occasion (ex : parapente ou voile importée) : j'atteste que toutes les vérifications nécessaires à déterminer l'état de la voile (y compris les modifications ou réparations réalisées depuis sa fabrication) ont été réalisées et, le cas échéant, que toutes les actions nécessaires à garantir son aptitude au vol et sa conformité réglementaire ont été prises. J'atteste que l'ULM est apte au vol.**Après obtention de la carte d'identification : installation d'un chariot ou d'une sellette motorisée** J'atteste avoir été informé qu'il m'appartiendra, en tant que titulaire de la carte d'identification de l'ULM, de m'assurer, pour chaque chariot ou sellette motorisée installé(e), de la conformité aux conditions techniques applicables :

- § 7 de l'instruction du 24 juin 2019 relative aux ULM (*qualités de vol, résistance structurale, impact sur les manuels d'utilisation et/ou d'entretien*)
- éventuelles conditions techniques complémentaires (ex : *parachute de secours, hélice à pas variable, train rentrant*)
- arrêté du 24 février 2012 relatif au bruit émis par les ULM (*détermination de la hauteur minimale de vol à laquelle le niveau sonore est inférieur ou égal à 65 dB(A)*)

**Signature**

Je déclare

 la sincérité des informations ci-dessus et avoir été informé que toute fausse déclaration peut être punie par la loi avoir été informé que mes informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé\*

Date :

Nom, prénom, signature (et cachet de la société, le cas échéant) :

\*Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 "RGPD" et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", vous êtes informé que les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité de traiter votre demande selon la réglementation applicable à l'activité. Pour toute information relative à ce traitement et pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au pôle DSAC/NO/NAV de la DGAC (50 rue Henry Farman, 75720 Paris Cedex 15 - [ulm@aviation-civile.gouv.fr](mailto:ulm@aviation-civile.gouv.fr)), au correspondant du délégué à la protection des données de la DGAC ([sg-dpdp-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sg-dpdp-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr)) ou consulter les informations disponibles sur <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>.

**Documents à joindre**

<b>Si demande de fiche</b>	<input type="checkbox"/> éléments descriptifs de l'ULM (formulaire R8-ULM-F001) <input type="checkbox"/> dossier technique de conformité aux exigences ULM et manuel d'utilisation et d'entretien ( <i>sauf si le demandeur est le fabricant de la voile</i> ) : voir annexe 3 <input type="checkbox"/> justificatif de paiement de la redevance de 20 € (fiche d'identification « non de série »)
<b>Si demande de carte</b>	<input type="checkbox"/> justificatif de paiement de la redevance de 20 € (carte d'identification) <input type="checkbox"/> copie de la fiche d'identification ( <i>si déjà délivrée</i> )
<b>Dans le cas de titulaires multiples</b>	<input type="checkbox"/> formulaire R8-ULM-F201 listant les cotitulaires et, le cas échéant, désignant un représentant ( <i>sauf si ce formulaire, ou équivalent, a déjà été fourni lors de la demande de carte d'identification provisoire</i> )
<b>Si l'ULM a déjà volé sous un autre régime que la réglementation ULM française</b>	<input type="checkbox"/> certificat de radiation du précédent registre d'immatriculation
<b>Si l'ULM est équipé d'émetteurs radioélectriques (y compris portables, sauf PLB)</b>	<input type="checkbox"/> demande de Licence de Station d'Aéronef (LSA)

Ce formulaire et ses pièces jointes doivent être adressés au bureau régional de la DGAC territorialement compétent pour le lieu d'attache de l'ULM. Coordonnées disponibles sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ulm-introduction#e9>.

**ANNEXE : description du dossier technique à joindre**  
(à renseigner si vous n'êtes pas le constructeur de la voile)

Cocher une des 3 cases

**Résistance structurale** (cocher obligatoirement l'une des 3 cases)

- La voile est homologuée pour un usage parapente selon la norme EN926-1 ou équivalent ; je joins l'attestation de conformité du laboratoire d'essai précisant le modèle de voile testé, les valeurs de test (essai de montée en charge et essai de choc) et la masse maximale (PTV) homologuée.
- Je joins des comptes rendus d'essais de la voile (essai de choc, essai de montée en charge et résistance à rupture des suspentes) conformément au § 7.4.1 de l'instruction du 24 juin 2019 relative aux ULM.
- Autre (justifier) :

**Essais en vol** (cocher obligatoirement l'une des 2 cases)

Je joins un compte-rendu d'essais en vol\* reprenant les points de contrôles identifiés au § 7.3.1 de l'instruction du 24 juin 2019 relative aux ULM :

- oui    non (justifier) :

Notes :

- si le rapport d'essais n'est pas déjà disponible et que des essais en vol sont nécessaires, ils doivent être réalisés, par un pilote seul à bord, dans le cadre d'une carte d'identification provisoire (formulaire R8-ULM-F303 à adresser au bureau régional de la DGAC territorialement compétent pour le lieu d'attache de l'ULM)
- le rapport d'essais en vol doit préciser la date et le lieu des essais, le nom du pilote, la masse de l'ULM (les essais doivent être réalisés à une masse proche de la masse maximale) et la puissance du moteur utilisé.

**Manuels d'utilisation et d'entretien**

- Je joins le(s) manuel(s) d'utilisation et d'entretien

*Note : ces manuels peuvent être basés, le cas échéant, sur ceux applicables à la voile pour un usage parapente, en les complétant par un chapitre relatif à l'utilisation en mode paramoteur.*

Cocher une des 2 cases